

Namur, le 08 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élucidations judiciaires - Namur

1) Arrestation d'un suspect de vols à main armée

Ce lundi 6 février 2017, un individu originaire de la région de Profondeville a été interpellé par le Service Enquête et Recherche de la Zone de Police de Namur avec l'appui du Groupe Interventions Spéciales (GIS). Cet individu est soupçonné d'être l'auteur de deux braquages commis dans la région namuroise ces dernières semaines :

- Le 18/12/2016 en soirée, le magasin « Night & Day » du quartier de La Plante a été la cible d'un vol à main armée : menaçant l'employé avec un couteau, un homme s'était emparé de près de 800 euros et de nombreux billets de loterie avant de prendre la fuite à pied.
- Le 27/01/2017 en début d'après-midi, un individu correspondant au même signalement s'était présenté au magasin « Tom & Co » de Malonne où, toujours sur menace d'un couteau, il s'est fait remettre plus de 600 euros. Particulièrement choquée, une employée de ce magasin a subi plusieurs jours d'incapacité de travail.

L'enquête judiciaire a rapidement mené vers cet individu au lourd passé judiciaire qui, lors de son arrestation, était en liberté conditionnelle. Lors de son audition par les enquêteurs, il a avoué sa participation aux 2 vols à main armée ; il a été placé sous mandat d'arrêt par le Juge d'Instruction à l'issue de son interrogatoire.

2) Arrestation de 2 suspects de vols dans habitations (kots)

Ce mardi 31 janvier 2017, deux individus originaires de la région de Namur et de Charleroi ont été interpellés par la section vols du Service Enquêtes et Recherches de la Zone de Police de Namur, épaulée par le Groupe Interventions Spéciales (GIS). Ces deux individus sont suspectés de vols dans

des kots d'étudiants namurois. Ces vols concernent généralement des ordinateurs portables, du matériel hi-fi et des GSM. Les objets sont ensuite revendus clandestinement dans la rue.

Déjà connus par la justice pour avoir commis ce même type de méfaits il y a plusieurs années, les deux hommes interpellés dans ce dossier ont été placés sous mandat d'arrêt par un Juge d'Instruction.

Il est à remarquer que pour les étudiants, le vol d'un ordinateur portable peut générer un préjudice important car, outre le coût de ce type de matériel, il est susceptible de contenir des travaux importants dans le cadre de leurs études. Vu l'accès aux kots souvent peu sécurisé, il est recommandé aux étudiants d'être vigilants et prévoyants quant à la sauvegarde de leurs fichiers informatiques.

Vincent MACQ
Procureur du Roi - Namur

Olivier LIBOIS
Commissaire divisionnaire
Chef de Corps